



Mairie de Saint-Julien en Beauchêne

## Compte-rendu du Conseil municipal

du 18 juin 2021

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Polyvalente de la commune afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires liées à la Covid-19.

Présents : ANQUETIN Isabelle, BOURGAT Michel, FERMENT Alice, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SALETTI Hélène, SCHNEYDER Lætitia, STEFANI Cécile, VALLIER Jean-Claude.

Représenté : SERRI Jean (procuration à J.P. GAUTHIER).

Absent : VIALET Baptiste.

Secrétaire de séance : SCHNEYDER Lætitia.

### La séance début à 19h00

Deux élues ont rejoint la réunion dans le courant de la séance, pour des raisons d'emploi du temps. Elles participeront au vote pour les seuls points de l'ordre du jour du conseil auxquels elles ont été présentes.

#### • **Approbation du C.R. du Conseil Municipal du 21 mai 2021**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai dernier, a été envoyé à chacun des élus. Il n'y a pas eu de demande de rectification, ou de rajout au document mis à disposition des élus.

Le maire demande aux élus de valider le CR du Conseil Municipal du 21 mai 2021.

Les élus valident le Compte-Rendu du Conseil Municipal provisoire du 21 mai 2021. Voté à l'unanimité des 8 élus présents ou représentés.

#### • **Prêt de matériel d'exposition**

a) Le Maire a été sollicité par un habitant de Lus, Monsieur Bouvier, qui souhaiterait présenter dans l'ancien Hôtel des Aiguilles, transformé en « Musée » local, la maquette de la Chartreuse de Durbon, réalisée, dans les années 1990 à l'instigation du Maire, Roger LAYES, par Monsieur Bermond et Monsieur Gérard Massot.

La maquette peut être transportée assez simplement, moyennant quelques précautions.

Le fait que Durbon soit un domaine qui jouxte la commune de Lus, et que les Chartreux aient utilisé non seulement des territoires de ST Julien mais aussi de Lus pour leurs activités (les martinets étaient par exemple installés à Rioufroid), justifie ce prêt à une commune voisine avec laquelle les relations sont bonnes.

Le Maire demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à prêter cette maquette pour la période allant du 26 juillet 2021, jusqu'à la fin août.

b) La même question est posée au Maire par M.Faure-Vincent, qui avait très activement participé à la préparation de l'exposition « Durbon 900 » en 2016. A cette date, M.Faure-Vincent travaillait pour le SIVU « Pays du Buëch d'hier et d'aujourd'hui ».

Désormais recruté par la CCBD, il envisage de présenter l'exposition Durbon 900 à Veynes, pour l'été 2022.

Le Maire demande également aux élus leur avis sur ce prêt, qui dans ce cas, concernerait l'ensemble des documents existants, panneaux de présentation, et maquette de la Chartreuse de Durbon.

Le Maire demande au Conseil son avis sur ces demandes.

Après divers échanges, le Conseil accepte que la commune prête la maquette de la Chartreuse à la commune de Lus, suite à la demande de M.Bouvier, et de répondre positivement à la demande de M.Faure-Vincent, lorsque celui-ci aura formulé par écrit la demande qu'il a faite verbalement.

Le Maire précisera aux emprunteurs qu'ils devront assumer la remise en état des matériels mis à disposition, à leurs frais, si des dégâts étaient commis à ceux-ci.

Accord du Conseil à l'unanimité des présents et représentés pour ces deux prêts.

#### • **Autorisation donnée au Maire d'accorder un emplacement du domaine public communal à SFR pour l'armoire dédiée à la fibre optique.**

SFR a pris rendez-vous avec le Maire le vendredi 11 juin, pour déterminer un emplacement susceptible d'accueillir l'armoire qui centralisera les matériels dédiés à la distribution de la fibre optique.

Plus exactement, c'est la Société XpFibre qui est chargée de cette installation.

Après examen des diverses possibilités, et sous réserve de confirmation par le bureau d'Études SFR, l'armoire serait installée face au bâtiment Mairie, à proximité de la borne à incendie.

Des remarques sont faites concernant le côté inesthétique de l'armoire SFR, dont le Maire indique qu'elle aura une hauteur de 170 cm, une largeur de 160 cm et une profondeur de 35 cm.

Une démarche sera faite pour s'assurer qu'il n'y a pas un autre emplacement se prêtant mieux à l'installation de cette armoire que celui préconisé par XpFibre.

H. Saletti demande que l'armoire soit dissimulée du mieux possible, si l'emplacement indiqué est finalement celui qui sera retenu. Le Maire indique qu'il faut aussi s'assurer que la proximité de la borne à incendie ne constitue pas une gêne.

Le Maire demande l'avis du C.M. pour autoriser cette implantation.

Le Conseil autorise le Maire à délivrer une Permission de Voirie à la Société XpFibre pour l'implantation d'une armoire dédiée à l'installation de la fibre optique sur le territoire communal.

- **Demande de carte PRO à la Banque Postale.**

Le secrétariat de Mairie est régulièrement amené à procéder à des expéditions de courriers, à des achats de timbres, etc ..., une nécessité qui se trouverait particulièrement simplifiée si la commune pouvait disposer pour son secrétariat de Mairie d'une carte PRO qu'il convient de demander à la Banque Postale.

H. Saletti explique en détail l'avantage d'une telle carte pour un secrétariat de Mairie.

Le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à demander à la Banque Postale la mise à disposition d'une carte PRO destinée à faciliter les échanges avec l'Agence Postale Communale.

- **Salle polyvalente : travaux de remise en état de la salle polyvalente.**

Madame L. Schneyder a réuni différents devis ayant pour but de procéder à une remise en état de la salle polyvalente. On a constaté qu'il est très difficile d'obtenir des devis de la part d'entreprises, dans la période actuelle.

Après rappel de plusieurs artisans, elle a réuni des propositions pour la peinture des murs de la salle polyvalente (avec en option la peinture du hall d'entrée et de la partie Gîte), et un seul devis pour le remplacement des dalles de plafond de la salle polyvalente.

Au stade actuel, un projet de travaux au mois de septembre prochain est envisagé, notamment pour faire en sorte que la réception des amis de ST Julien, prévue en 2022, puisse se dérouler dans un local plus présentable.

La question se pose de savoir s'il est judicieux ou non de réaliser les travaux prévus dès cette année, ou bien si il vaut mieux les renvoyer à une date ultérieure.

Le projet présenté interpelle le Conseil, qui se demande si cette opération telle qu'elle est prévue est conforme à la nécessité qui semble s'exprimer de disposer d'une salle dans laquelle, non seulement une réfection est nécessaire, mais aussi des améliorations, combinant si possible le traitement de l'air et sa déshumidification. On sait en effet que depuis toujours, lorsque plusieurs dizaines de personnes se rassemblent dans cette salle, l'humidité ne peut pas être évacuée.

Le remplacement des dispositifs de chauffages, bruyants et dispendieux en énergie électrique, est également suggéré.

Après de nombreux échanges, le Maire intervient pour demander à Eric Castaldi, présent dans le public, un avis sur ce sujet.

Monsieur Castaldi, de par sa profession, est le seul à pouvoir présenter une analyse rationnelle de l'état de cette salle.

Selon lui, la salle comporte deux anomalies : une anomalie acoustique, liée à la structure du bâtiment, qui devrait être améliorée, et une anomalie liée à la ventilation et au traitement de l'air. Les normes actuellement en vigueur devraient rapidement nous imposer de revoir cette salle pour tenir compte des éléments qu'il indique dans sa présentation.

Le Maire intervient pour convenir que les arguments avancés doivent être pris en compte, mais que l'on s'oriente dans ces conditions vers un projet dont le coût sera bien plus élevé que ce que la commune peut prendre en sa charge sans demande de subvention.

Suite à quoi E.Castaldi suggère de limiter à minima les travaux de réfection programmés, à savoir repeindre les murs et les dalles de plafond, sans les remplacer, comme cela avait été prévu. Madame Schneyder dit qu'elle a bien proposé aux artisans de repeindre les dalles de plafond mais qu'ils lui ont répliqué que ce travail était compliqué, et qu'ils ne souhaitent pas le prendre à leur charge. E. Castaldi indique qu'un procédé existe qui permet de peindre ce type de plafond, mais qu'il ne faudra pas exiger pour ce travail une garantie de longue durée. Il ne pourra s'agir que d'un travail de réfection provisoire.

Dans la mesure où l'un des artisans consulté semble plus impliqué que les autres dans ce travail, le Maire propose qu'il lui soit demandé à nouveau de fournir un devis, comportant la peinture des murs et celle des dalles de plafond.

Indépendamment de cette démarche, qui pourrait permettre de lancer des travaux de réfection courant septembre 2021, la commune recherchera un bureau d'étude qui étudiera les travaux à entreprendre pour le stade suivant de la remise en état,

(qui nécessitera probablement de repeindre une nouvelle fois les murs), et qui définira les conditions dans lesquelles des travaux "lourds" pourront être entrepris, pour les améliorations telles que M.Castaldi les préconise. Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention aux organismes sollicités habituellement.

Le Maire demande l'avis du Conseil sur cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à lancer si possible dès septembre 2021 les travaux de réfection évoqués, à savoir peinture des murs et des dalles de plafond, et à rechercher un bureau d'études apte à répondre aux demandes d'amélioration indiquées ci-dessus -amélioration de l'accoustique de la salle, de son hygrométrie, et de son chauffage-.

**La séance est levée à 20h15**